

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien ARNOULD, Nicole BUGUET, Jérémie CATTEAU, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Anne-Marie PELLERIN, Sylvain POLTURAT, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Nicole BOUILLET

Absents : Nicolas CALLAND

1- Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF qui prévoit d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025 et de supprimer 500 emplois. Ces mesures auront un impact considérable sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ; de plus la qualité du service de l'ONF s'en ressentira.

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et une abstention, exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF, ainsi que la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025, et demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

2 – Référent numérique

Le Conseil municipal décide de désigner, par 10 voix pour et 2 abstentions, Monsieur Sylvain POLTURAT, référent technique communal, qui sera l'interlocuteur unique des usagers et son rôle de référent numérique sera de transmettre à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille les informations, points de vigilance ou mécontentements objectifs quant aux problématiques de fibre, de haut débit, de manque ou absence de réseau téléphonique par exemple ; cela sans se substituer à l'opérateur qui reste le premier et unique interlocuteur en cas de problèmes techniques individuels.

3 – Subvention à une association

Le Conseil municipal, par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, décide de verser 1 000 € à la Gymnastique Volontaire de Voiteur pour l'année 2021 au lieu des 2 000 € demandés, sachant que l'association bénéficie de la gratuité de la salle des fêtes pour assurer de nombreux cours. Le sujet sera à nouveau discuté en 2022 sur la base d'une véritable réflexion au sein de la commission des associations.

Madame Nicole BUGUET, conseillère municipale intéressée, a quitté la pièce. Elle n'a pas participé aux travaux préparatoires.

4 – Remboursement d'une facture de défibrillateur

Le Conseil municipal décide d'établir une facture d'un montant de 390 € correspondant au remplacement du matériel, au nom du père des enfants qui ont endommagé le défibrillateur, en accord avec ce dernier.

5 – Engagement vie locale - prise en charge des frais de garde des élus municipaux

Le Conseil municipal précise les modalités selon lesquelles les élus seront remboursés des frais de garde :

Les membres du conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée, ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes : séances plénières du conseil municipal, réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil municipal, réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

Les pièces justificatives à fournir sont les suivantes : demande de remboursement, convocation à la réunion, justificatif des frais de garde, déclaration sur l'honneur attestant le caractère subsidiaire du remboursement, son montant ne pouvant excéder le reste à charge réel, toutes aides financières et tout crédit ou réduction d'impôts pris en compte.

6 – Mise en place des indemnités horaires pour travail supplémentaire

Le Conseil municipal soumettra au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura un projet de délibération instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents communaux.

7 - Plan de vente La Maison pour Tous

Par délibération en date du 31 août 2021, le Conseil municipal s'était opposé à la vente de deux appartements de l'immeuble Place Misery-Courtion suite au plan de mise en vente de la SCIC HLM La Maison Pour Tous, craignant que les locataires soient contraints de déménager dans le cas où ils se trouvent dans l'impossibilité d'acquérir leur logement. Des précisions ont été apportées par La Maison pour Tous le 10 septembre 2021, assurant que les logements sont proposés à la vente aux locataires en place, et qu'en cas de refus, La Maison Pour Tous ne mettra pas en vente les logements tant que les locataires seront en place.

En tenant compte de ces éléments, le Conseil municipal, par 7 voix pour, 3 absentions et 2 voix contre, décide d'approuver le plan de mise en vente de la SCIC HLM La Maison Pour Tous.

8 – Fourrière animalière

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille a signé une convention avec l'Arche de Jules, fourrière animalière située à Beaurepaire-en-Bresse, pour permettre l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

9 – Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal n'a pas souhaité modifier le taux de la taxe d'aménagement, actuellement de 2 %.

10 – Attribution d'un logement

Parmi les cinq dossiers reçus en mairie, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le logement communal T4 situé 5 Place de la Mairie, à Mme Fanny LACROIX, à compter du 1^{er} novembre, suite au départ du locataire actuel.

11 – Financement travaux Grande rue

Mme le Maire a rendez-vous avec le Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Voiteur afin de mettre en place le plan de financement de l'opération d'aménagement de la Grande Rue. Le Conseil municipal se réunit vendredi 22 octobre à 18 h 30 pour délibérer à ce sujet.

12 - Affouages 2021-2022 et destination des coupes de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal décide de proposer aux affouagistes les parcelles 6 et 7 du bois de Charnay, ainsi que les parcelles 19 et 21 du Bois Vernois, et fixe le montant de la taxe d'affouage à 50 €. Les parcelles 6, 7, 19 et 21 sont également proposées dans les coupes de l'exercice 2022. La commission forêt s'est penchée sur le règlement d'affouage qui sera à signer par les affouagistes au moment de l'inscription.

13 – Vente de frênes

Le Conseil municipal décide de vendre du bois stocké à Rosnay à Monsieur Quentin REPECAUD de Voiteur. L'acheteur prendra possession du bois sur place et évitera ainsi à la Commune de le transporter jusqu'au lieu de stockage habituel. La vente se fait au tarif de 15,20 € par m³ correspondant au prix pratiqué lors de la dernière vente. *(Pour l'instant, on ne connaît pas encore le volume).*

14 - Informations générales

- Madame le Maire remercie tous les élus qui ont participé aux diverses distributions de courriers dans les boîtes aux lettres et à la préparation de la journée du commerce et de l'artisanat en installant les parapluies.
- Le repas des anciens est fixé au samedi 13 novembre.
- Les enfants des écoles chanteront à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre et deux élèves du collège liront un texte.
- Les associations ont été réunies par la commission animation le 16 septembre dernier, afin de mettre en place le calendrier des manifestations et d'occupation des salles communales.
- Bernard EMORINE, organisateur du Tour du Jura remercie les bénévoles qui ont assuré la sécurité lors de la course.
- Le matériel numérique de la classe de maternelle à l'école est installé mercredi 13 octobre.
- Un immeuble menace ruine dans la Grande rue. La Communauté de Communes Bresse Haute Seille détient la compétence et a été saisie à ce titre du dossier.
- Deux chats ont été capturés à Courbeau et stérilisés, dans le cadre de la convention signée avec 30 Millions d'Amis. Des chats errants ont également été découverts non loin du Collège de la Salette.
- Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration et des tableaux sont actuellement complétés par Madame Dominique BAUDOUIN, stagiaire au secrétariat de mairie dans le cadre de sa formation de secrétaire de mairie. Il sera soumis à l'approbation du Conseil municipal dès qu'il sera terminé.
- La Commune a été invitée par le Collège de la Salette afin de donner son avis sur un projet de maraîchage qui prévoit l'installation de serres et la production de légumes destinés à être servis à la cantine.



Signature manuscrite en bleu.